



Demande de visa long séjour pour conjoint français

Par **etramaroc**, le **14/05/2010** à **15:26**

Bonjour, rnJe me permets de vous écrire afin de vous demander quelques renseignements sur ma situation, si vous pouviez m'aider, je vous serais reconnaissant.rnVoici ma situation, je suis en situation irrégulière en France, d'origine marocain et marié avec une française, depuis Septembre 2008, j'ai fait ma demande de visa long séjour à la préfecture le 10 Mars 2010 puisque je remplis les conditions pour cette demande (vie commune supérieure à 6 mois). Je suis rentré en France avec un visa court séjour (touristique).rnLa préfecture m'a remis une APS (autorisation provisoire de séjour) valable deux mois, qui a pris fin le 09 Mai 2010.rnMon Problème est que je me retrouve de nouveau en situation irrégulière vers la fin de mon autorisation provisoire de séjour, et je n'ai toujours pas reçu de réponse de leur part pour ma demande de visa long séjour.rnNous sommes très inquiets et nous ne savons pas quoi faire!rn*Est-ce que je peux contacter la préfecture pour leur demander des nouvelles? (j'ai peur de les contacter et qu'il se rappelle de la fin de mon autorisation et qui me renvoie par la force dans mon pays d'origine).rn*Est-ce que l'autorisation Provisoire de séjour est renouvelable lorsque on reçoit pas de réponse? Dans mon cas la personne qui nous a reçu à la préfecture nous a dit que cette autorisation n'était pas renouvelable. est-ce que c'est normal?rn*Que me conseillez-vous s'il vous plaît?rnCordialement

Par **jeetendra**, le **15/05/2010** à **08:47**

Bonjour, l'autorisation provisoire de séjour est renouvelable, vous allez rapidement recevoir une réponse de la Préfecture, soit la délivrance d'un titre de séjour vie privée et familiale, soit une nouvelle autorisation provisoire de séjour (si votre dossier est complexe, long à traiter),

courage à vous, cordialement.

Par **etramaroc**, le **15/05/2010 à 15:40**

Bonjour, Je vous remercie pour votre réponse. dois-je contacter la préfecture pour un renouvellement de mon APS? ou dans les jours qui suivent je vais recevoir une lettre de la part de la préfecture me disant ce que je dois faire? Si je me déplace à la préfecture pour faire la demande de renouvellement est ce que je risque de me faire renvoyer dans mon pays d'origine? Je vous remercie beaucoup par votre soutien. Cordialement
Khalide